



Déclaration intersyndicale – CTSD du 8 février 2018

Le CTSD de ce jour doit étudier la future carte scolaire pour la rentrée 2018. Nous avons été élus pour pouvoir défendre les cas des écoles qui nous sont remontés par les collègues, auxquels nous confrontons les chiffres communiqués en amont du CTSD par la Direction Académique, chiffres accompagnés des éventuelles mesures pour la rentrée suivante. Cette année, la méthode a changé. En effet, jusqu'à ce jour, nous n'avons été destinataires que d'une version épurée des documents complets nécessaires à la vérification des situations particulières et à l'étude préalable des mesures envisagées par l'administration dans le cadre de la carte scolaire.

Rappelons que la circulaire du 5 janvier 2012, dans son article 6, précise que « *S'ils ne peuvent pas être transmis en même temps que les convocations et que l'ordre du jour, les documents qui se rapportent à cet ordre du jour doivent être adressés aux membres du comité au moins huit jours avant la date de la réunion.* ». Il est regrettable que ce délai de huit jours n'ait pas été respecté, les documents transmis lors du GT du 31 janvier courant étant incomplets.

Nous, SE-UNSA, Sgen-CFDT Alsace, SNUDI-FO et SNUipp-FSU67, dénonçons ce manque de dialogue social pourtant quotidiennement affiché et de transparence nécessaire à notre travail de préparation du CTSD.

Par ailleurs, au vu des priorités ministérielles, la dotation départementale est totalement insuffisante.

Nous, organisations syndicales du premier degré du Bas-Rhin, revendiquons un traitement équitable de toutes les situations du département, avec :

- Un respect des seuils départementaux dans toutes les écoles du département, qu'elles soient en Éducation Prioritaire ou non.
- Un moratoire sur les ouvertures de classes bilingues tant qu'il ne sera pas possible d'y affecter d'enseignant formé et recruté par un concours de la fonction publique.
- Un rétablissement des RASED complets dans toutes les écoles.
- Un rétablissement d'une brigade départementale dédiée aux remplacements longs.

En conséquence, nous quittons à présent la séance d'aujourd'hui, car nous considérons que les conditions permettant de défendre tous les personnels de notre département sont loin d'être réunies..